

ASSEMBLEE PROVINCIALE SAISON 2023-2024

COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2023-2024

Arrêté en date du 26/04/2024

Assemblée Générale

L'assemblée générale des clubs se tiendra le samedi 25/05/2024 à partir de 10H00, dans la salle de la JS Stambruges, rue Rue Hecquet 73 à 7973 Stambruges.

Les secrétaires des clubs recevront les informations nécessaires par mail pour désigner la personne qui représentera leur club durant cette assemblée.

Ordre du Jour

- 1 **Vérification des pouvoirs des délégués des clubs, de 09H30 à 10H00.**
- Rappel** : un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée. La vérification sera faite.
- 2 **Introduction**
- 3 **Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs**
- 4 **Rapport du CP (composition, répartition des tâches, contrôle des feuilles, changements au calendriers seniors et jeunes, coupes du Hainaut seniors et jeunes)**
- 4.1 **Rapport département calendriers seniors et jeunes**
- 4.2 **Rapport Commission Technique et de Propagande (CTPH)**
- 4.3 **Rapport Commission mini-basket**
- 4.4 **Rapport Commission de Formation des Arbitres (CFA)**
- 4.5 **Rapport Commission 3X3**
- 4.6 **Approbation des différents règlements (coupes du Hainaut seniors et jeunes, play-offs)**
- 5 **Rapport du Groupement des Parlementaires**
- 6 **Présentation du Bilan 2023**
- 7 **Approbation des comptes**
- 8 **Présentation du budget 2025**
- 8.1 **Vote contribution des clubs saison 2024-2025**
- 9 **Interpellation(s)**
- 10 **Votes spéciaux : PC89, Play-offs**
- 11 **Ratification des cooptations / Election des nouveaux membres**
- 12 **Communication des représentants du Conseil d'Administration**
- 13 **Proclamation des résultats du championnat**
- 14 **Divers**
- 15 **Résultats des élections**

Concerne les divers : les clubs désirant intervenir sont priés de formuler leurs questions relatives à chaque comité ou commission par écrit ou mail au secrétariat du CP pour le 17 mai 2024 au plus tard.

Rapport d'activités du Comité Provincial

1-Membres

Comité :

Président : NOTELAERS Christophe

Vice-Présidente : CAPRON Lucienne

Secrétaire : BOLSENS Philippe

Trésorier : VANDEMOER Aubin

Membres : CRAPPE Christian, GUILLIAUMS Michel, LEROY Frédéric, LOISEAU Florence, MOSCIATTI Renzo, VANKEERSBULCK Samuel

2-Répartition des tâches

Président : Mr Christophe Notelaers
 Vice-présidente : Mme Lucienne Capron
 Secrétaire : Mr Philippe Bolssens
 Trésorier : Mr Aubin Vandemoer
 Présidente de la CTPH : Mme Florence Loiseau
 Président de la CFA : Mr Renzo Mosciatti
 Président de la Commission Minibasket : Mr Samuel Vankeersbulck
 Composition du bureau : MM Christophe Notelaers, Philippe Bolssens, Aubin Vandemoer et Mme Lucienne Capron
 Encodage des amendes : Mr Philippe Bolssens
 Compensation seniors et jeunes : Mr Frédéric Leroy
 Gestion du site internet : Mr Christophe Notelaers
 Elaboration du calendrier : Mr Christophe Notelaers avec l'aide de Mr Pierre Thomas
 Calendrier administratif : MM Christophe Notelaers et Philippe Bolssens
 Relations avec la presse : MM Christophe Notelaers et Philippe Bolssens
 Homologation des terrains : MM Samuel Vankeersbulck (Mons/Tournai) et Michel Guillaums (Charleroi/Centre)
 Gestion modifications calendrier : Mr Christian Crape
 Convocations et déconvocations des arbitres :
 Seniors provinciaux : Mr Michel Guillaums
 Jeunes provinciaux : Le CP a délégué cette tâche à Mr Bastien Coppenolle, membre de la CFA sous la responsabilité du président de la CFA.
 Jeunes AWBB : Le CP a délégué cette tâche à Mr Frank Di Paolo, membre de la CFA sous la responsabilité du président de la CFA. Mr Di Paolo a démissionné de la CFA le 22/02/2024, sa tâche a été reprise par Mr Bastien Coppenolle.
 Coupe du Hainaut Seniors : MM Christophe Notelaers
 Coupe du Hainaut Jeunes : Mme Lucienne Capron

Lors de sa réunion du 22/06/2023, en plus de la CFA et de la CTPH, le CP a confirmé la création des commissions suivantes :

- Commission administrative de contrôle des feuilles : La commission agit sous le contrôle du bureau et a pour tâche exclusive le contrôle des feuilles. Elle est composée des membres suivants : MM Christophe Notelaers, Philippe Bolssens, Christian Crape et Joseph Turrisi
- Commission Minibasket composée des membres suivants : Samuel Vankeersbulck (président), Lucienne Capron (secrétaire), Quentin Debruxelles, Alfonso Di Pasquale.
- Commission 3X3 : Elle est composée des membres suivants : MM Aubin Vandemoer (président), Vincent Debiève (secrétaire), Jason Dieu (responsable arbitrage), Vivian Javeline et Cédric Michel. Mr Pierre Thomas a apporté son soutien à la commission.
- Commission Coupes du Hainaut : Elle est composée des membres suivants : Christophe Notelaers (responsable seniors), Lucienne Capron (responsable jeunes) et Pierre Thomas (support informatique).

3-Mandats CP

Mr Michel Guillaums est sortant et rééligible pour un nouveau mandat de 5 ans.

4-Présences aux réunions

Arrêté le 26/04/2024. 1 réunion est encore programmée pour le comité.

a) Comité

	Conv	Prés.	Exc.
Bolssens P.	7	7	0
Capron L.	7	7	0
Crappe C.	7	5	2
Guilliaums M.	7	7	0
Leroy F.	7	5	2
Loiseau F.	7	6	1
Mosciatti R.	7	7	0
Notelaers C.	7	7	0
Vandemoer A.	7	6	1
Vankeersbulck S.	7	7	0

b) Commission Administrative

Bolssens Ph.	38	38	0
Crappe Ch.	38	26	12
Notelaers C.	38	37	1
Turrisi J.	38	34	4

Toutes les absences sont excusées.

5-Le CP remercie le Service d'informations Sportives (SIS) pour la diffusion des résultats du championnat.

6-Le CP remercie également les secrétaires et dirigeants de clubs pour la collaboration et le travail effectué pendant la saison 2023/2024.

Le Président
C. Notelaers

Le Secrétaire
P. Bolssens

Rapport d'activités – Contrôle des feuilles et présence des arbitres

Chaque semaine, la commission administrative de contrôle de feuilles se réunit chez le secrétaire et contrôle les feuilles du week-end précédent et établit un PV. A partir de ce document, j'encode les amendes fixées au TTA pour toutes les infractions dûment constatées :

Art. 22 : absence d'un arbitre ;

Art. 16 : pas de CM ou de licence ;

Art. 28 : pas de délégué aux arbitres ou de club ; cela entraîne le forfait administratif (sauf en minibasket) ;

Art. 33 : le coach et ou l'assistant coach n'a pas de licence technique ;

Art. 48 : pour les feuilles envoyées tardivement et oubli sur la feuille de certains renseignements comme par exemple le n° du match... ;

Art. 73 : sanctionner les forfaits.

Philippe Bolssens
Le 26 avril 2024

Rapport d'activités - Changements aux calendriers et forfaits généraux :

Cette saison s'est heureusement déroulée normalement.
Il n'y a pas eu d'arrêt fâcheux (épidémie ou intempéries).

Toutefois, la saison qui se termine a vu un nombre important de demandes de modification au calendrier.

953 demandes ont été accordées entre le 07 août 2023 et le 25 avril 2024.

Pour rappel, toute demande de modification doit être accompagnée de l'accord de l'adversaire. A défaut d'y répondre dans un délai de 7 jours « calendrier », la modification peut être accordée d'office sur demande du club intéressé.

Seul le changement de salle (sans modification de calendrier) ne requiert pas l'accord de l'adversaire.

La procédure est rappelée dans tous les procès-verbaux hebdomadaires de la commission administrative du CP.

On doit aussi déplorer un nombre trop important de déclarations de « Forfait général ». Au cours de la saison, 21 équipes de jeunes et 3 équipes Seniors ont ainsi disparu de la compétition. 4 nouvelles équipes jeunes se sont inscrites en début de championnat.

Il reste, à ce jour, 695 équipes en activité.

Les taxes ont été appliquées en tenant compte des remises par le Comité provincial ou par un Conseil judiciaire ou pour sélection en équipes provinciales (JRJ) ou pour participation à d'autres compétitions organisées par les instances officielles (Coupes) ou pour réorganisation des calendriers suite aux forfaits généraux déclarés.

Les tableaux ci-après reprennent les montants des taxes imputés pour les articles PC59 et PC74.

	Article 59	Article 74
Juillet 2023	0 €	0 €
Août 2023	951.5 €	159,9 €
Septembre 2023	1265.4 €	319.8 €
Octobre 2023	1238.8 €	346.5 €
Novembre 2023	1856.8 €	0 €
Décembre 2023	944.9 €	106.6 €
Janvier 2024	1101.4 €	313.1 €
Février 2024	1465.5 €	229.3 €
Mars 2024	800,7 €	229.3 €
Avril 2024	185,5 €	0 €
	-----	-----
Totaux	9.810,5 €	1.704,5 €

Soit un total général de 11.515 €

Pour terminer, mes remerciements à tous ceux qui m'ont aidé dans des moments difficiles.

Lambusart, le 26 avril 2024

Le responsable,

Christian CRAPPE

Rapport d'activités de la Commission "Coupe du Hainaut"

Saison 2023-2024

Les Coupes du Hainaut ont été prises en charge par Mr Christophe Notelaers pour les catégories « séniors » et par Mme Lucienne Capron pour les catégories « jeunes ».

Equipes Inscrites :
Dames : 26

Messieurs : 44

Jeunes filles : 65 dont U19F : 16 U16F : 17 U14F : 19 U12F : 13

Jeunes garçons : 162 dont U21 : 18 U18 : 31 U16 : 37 U14 : 38 U12 : 38

47 rencontres ont été programmées en catégorie « Dames ».

57 rencontres ont été programmées en catégorie « Messieurs ».

235 rencontres ont été programmées en catégories « Jeunes ».

1 forfait a été enregistré en catégorie « Dames ».

1 forfait a été enregistré en catégorie « Messieurs ».

14 forfaits ont été enregistrés en catégories « Jeunes ».

Les résultats et classements ont été vérifiés et mis à jour sur le site provincial par Christophe Notelaers et Lucienne Capron.

L'organisation des finales a été attribuée au RCBE2000 (1325) que nous tenons encore une fois à remercier et à féliciter pour la parfaite organisation du week-end des 23 et 24 mars 2024.

Les challenges Marcel Romainville ont été remis au CEP Ladies Basketball C (Dames) et au BCJS Estaimpuis A (Messieurs).

La coupe André Lecomte (vainqueur Messieurs) a été remise au BCJS Estaimpuis A.

Nous tenons également à remercier les convocateurs des arbitres, Messieurs Guillaume et Coppenolle, pour leur précieuse collaboration tout au long de cette épreuve ainsi que les membres des différents Comités de l'AWBB pour leur présence et leurs encouragements.

Merci enfin à tous les clubs de la province sans qui ces coupes ne pourraient exister ainsi qu'aux médias pour leur couverture de l'épreuve tout au long de cette compétition.

A la saison prochaine !

Lucienne Capron et Christophe Notelaers

26/04/2024

Rapport d'activités du Département Calendrier

Calendrier : Saison 2023-2024

Les calendriers des rencontres ainsi que la mise en forme des différentes grilles pour la compétition ont été élaborés par Christophe Notelaers assisté de Pierre Thomas.

Les dates pour le championnat et les coupes ont été approuvées par le CP.

La version électronique du calendrier administratif est disponible sur le site provincial.

647 équipes se sont inscrites dans le championnat provincial.

3 équipes ont déclaré forfait général en seniors et **21** équipes ont déclaré forfait général en jeunes en cours de saison. **4** nouvelles équipes jeunes se sont inscrites en début de championnat.

Ceci nous permet d'avoir les chiffres suivants au moment de l'arrêt des championnats :

Dames	Seniors	43	U14	26
	U19	15	U12	17
	U16	17	U10	10
Messieurs	Seniors	107	U12	80
	U21	18	U10	79
	U18	36	U6/8	81
	U16	48		
	U14	50		

D'où un nombre total de **627** équipes au niveau Provincial.
Avec l'apport des équipes inscrites en BNXT League League, Basket Belgium et AWBB (**68**), nous comptabilisons un total de **695 équipes**.

Chaque club a pu consulter son calendrier sur le site provincial.
La période de pré-calendrier s'est déroulée par échange de mails.
Une mise à jour régulière du calendrier a eu lieu sur le site du CP Hainaut.
Le calendrier administratif était disponible sur le site provincial et était régulièrement mis à jour.

La mise à jour chaque semaine des résultats et classements sur le site provincial s'est déroulée normalement.

Merci aux clubs pour l'introduction des résultats dans BigCaptain.

Le CP regrette les trop nombreux changements de calendrier (953 entre début août et le 25 avril 2024).

Un peu d'attention lors de la période de pré-calendrier peut éviter beaucoup de frais inutiles.

Le CP remercie les clubs pour leur collaboration tout au long de la saison.

Enfin, nous remercions la presse pour l'intérêt constant qu'elle porte chaque semaine au Basket-Ball dans notre province.

Le 26/04/2024

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Bolssens Philippe

Rapport d'activités de la Commission Technique et Propagande du Hainaut (CTPH)

PRESIDENTE :

LOISEAU Florence, membre du CP Hainaut – JS Soignies - 0939

VICE-PRESIDENTE :

CAPRON Lucienne, membre du CP Hainaut – BCF Quaregnon - 2360

SECRETARIAT :

LOISEAU Florence et CAPRON Lucienne

ACCOMPAGNATEURS FILLES ET GARCONS :

DUBRAIS Marie-Christine – BC L'9 Flénu – 2500

LOISEAU Florence – JS Soignies - 0939

CAPRON Lucienne – BCF Quaregnon - 2360

STAFF SPORTIF :

FILLES :

Head-coach : BORREMANS Michel – BCF Quaregnon - 2360

GARCONS :

Head-coach : VERDUN Patrick – Belfius Mons Hainaut – 1036

Assistants :

PIETKA Aurélie – BCF Quaregnon - 2360

VANKEERSBULCK Samuel – TEF Kain – 0958

KARBOWIAK Philippe – DPK Carnières Morlanwelz – 1408

Réunion de la Commission:

Une réunion a eu lieu le 23 juin 2023 pour élaborer les différents plannings et assigner les tâches de chacun.

Il a été décidé de faire des réunions informatives lors des entraînements.

Les entraînements auront lieu deux fois par mois en moyenne avec l'organisation de 2 ou 3 stages.

Bilan de la saison 2023-2024

CTPH « Garçons » – saison 2023-2024

Sélection 2010

4 dépistages en avril/mai 2023 et 11 entraînements ont pu être donnés au total.

Un stage de 2,5 jours durant les vacances d'automne.

Un stage de 2 jours durant les vacances d'hiver.

Un stage de 2,5 jours durant les vacances de carnaval.

15 joueurs ont été présentés pour les JRJ de janvier (Quaregnon) et avril (Jumet).

20 joueurs ont été « montrés » au cours de ces 2 JRJ.

A l'issue de la seconde JRJ, 11 garçons ont été retenus pour les premiers entraînements régionaux.

CTPH « Filles » – saison 2023-2024

Sélection 2010

4 dépistages en avril/mai 2023 et 11 entraînements ont pu être donnés au total.

Un stage de 2,5 jours durant les vacances d'automne.

Un stage de 2 jours durant les vacances d'hiver.

Un stage de 2,5 jours durant les vacances de carnaval.

13 joueuses ont été présentées pour les JRJ de janvier (Quaregnon) et avril (Jumet).

A l'issue de la seconde JRJ, 6 filles ont été retenues pour les premiers entraînements régionaux.

Bilan général

1ère JRJ : 3ème pour les Garçons 2010 et 4ème pour les filles 2010.

2ème JRJ : 2ème pour les Garçons 2010 et 4ème pour les filles 2010.

Résultat final : la Province termine 3ème du classement final.

Les premiers dépistages pour les jeunes 2011 se dérouleront en avril et mai 2024.

3 séances sont prévues les 21-28 avril et 19 mai.

1 séance est prévue à la reprise le 28 août.

52 clubs ont été contactés en vue d'obtenir les coordonnées des jeunes 2011.

La Présidente
Florence LOISEAU
26/04/2024

Rapport d'activités de la Commission Mini-Basket

Saison 2023-2024

COMPOSITION ET RÉPARTITIONS DES TÂCHES

Président : Mr Samuel Vankeersbulck

Secrétaire : Mme Lucienne Capron

Responsable du calendrier U6 & U8 : Mr Quentin De Bruxelles

Responsable de la vérification des feuilles U6 & U8 : Mme Lucienne Capron

Gestion du challenge U12 : MM Samuel Vankeersbulck et Alfonso Di Pasquale (avec l'aide de Pierre Thomas)

Intervisions : Mr Samuel Vankeersbulck et Mr Alfonso Di Pasquale

Communication et projets spécifiques : Mr Samuel Vankeersbulck, Mr Quentin De Bruxelles et Mme Lucienne Capron.

TABLEAUX DES PRÉSENCES AUX RÉUNIONS

	03/07/2023	TOTAL
VANKEERSBULCK SAMUEL	P	1/1
CAPRON LUCIENNE	P	1/1
DE BRUXELLES QUENTIN	A	0/1
DI PASCALE ALFONSO	P	1/1
PIERRE THOMAS	P	1/1

Christophe Notelaers (Président CP) nous a fait l'honneur d'assister à notre réunion.

LES ACTIVITES DE LA COMMISSION

Cette saison, nous avons poursuivi les travaux de la commission « Minibasket » qui a pour but de :

- Organiser les tournois en U6 & U8 (3&3) & contrôler la régularité de ceux-ci ;
- Aider au développement & à la promotion du minibasket au sein des clubs ;
- Coordonner les activités organisées pour le minibasket (challenge U12 AWBB, etc.).

Au cours de la saison, la commission a organisé les activités suivantes :

1. Organisation du calendrier 3&3

Ce fut la dixième saison pour la formule 3&3 sous forme de mini-tournois. Au moment d'établir les calendriers initiaux, 70 équipes été inscrites en U8 et 14 en U6 pour terminer avec 73 équipes en U8 et 13 en U6 à la fin de la saison régulière (le CP a accepté d'ajouter de nouvelles équipes en cours de saison). Afin de réduire au maximum les déplacements, les poules ont été formées selon une logique géographique.

Chaque poule comprenait 6 ou 7 équipes pour les U8. Trois poules ont été créées spécifiquement pour les U6 (joueurs nés en 2018). Lors d'une journée, chaque équipe avait 2 rencontres. Au deuxième tour, les poules ont été changées afin de permettre de rencontrer d'autres équipes, tout en respectant la contrainte géographique.

Enfin, cette année, la commission minibasket a consulté l'ensemble des clubs inscrits en 3&3 afin de connaître leur avis quant à la poursuite du 3&3 en mini-tournois ou l'adaptation de la formule en aller-retour. Sur 28 clubs qui ont répondu, 21 se sont tous exprimés en faveur de la formule mini-tournoi. La commission préconise donc naturellement au CP la poursuite du 3&3 tel qu'il est actuellement organisé.

2. Challenge U12

Cette année, l'étape provinciale a eu lieu le week-end des 6-7 janvier 2024 à Quaregnon (salle Hismans). 149 garçons et filles ont pu s'amuser et se rencontrer lors de cet événement. 37 garçons et 14 filles se sont qualifiés pour les ½ finales. La demi-finale a eu lieu le 18/02 à Libramont. Nous avons encore eu 8 garçons et 5 filles qui représentaient notre province pour la finale. Lors de la finale qui a eu lieu le 21/04 à Carnières, 8 garçons et 5 filles ont représenté notre province. Le meilleur garçon termine 2ème et la meilleure fille termine à la 6ème place.

Le Challenge U12 était basé sur 4 épreuves individuelles où chaque jeune étant né en 2012 ou 2013 pouvait participer. Les épreuves étaient les mêmes que l'année passée. Cette édition a été l'occasion d'organiser pour la deuxième fois cet événement dans la Province du Hainaut.

3. Intersession mini-basket

La commission minibasket a remis en place des intersessions auprès des clubs. Les objectifs des intersessions sont multiples :

- échanger avec les formateurs sur la philosophie mini-basket
- soutenir les formateurs dans la gestion des rencontres et la formation des jeunes
- la supervision des rencontres et l'adaptation pédagogique

La commission souhaite continuer à développer ce projet pour la saison 2024-2025. Nous aurons besoin d'élargir le staff pour développer ce projet.

Pour la Commission Minibasket,

Fait le 30/04/2024.

Le Président, Samuel VANKEERSBULCK

La Secrétaire, Lucienne CAPRON

Rapport d'activités de la Commission de Formation des Arbitres (CFA)

Saison 2023-2024



COMPOSITION ET RÉPARTITIONS DES TÂCHES

MOSCIATTI Renzo : Président, Trésorerie, Responsable convocateurs Jeunes et Jeunes AWBB, Relations avec la presse, Représentant au Département Arbitrage AWBB, Responsable tournois.

DI PAOLO Frank (*jusqu'à mars 2024*): Vice-Président, convocateur en Jeunes AWBB, Coordinateur général et Membre de la cellule déontologie.

GUILLIAUMS Michel : Vice-Président, Convocateur en seniors provinciaux et Chargé des cours d'arbitrage, Chargé de la promotion et Chargé des débutants.

WILLEMS Grégoire : Secrétaire, Coordinateur P3-P4, Coordinateur administratif des cours d'arbitrage, Responsable PC1.

BOURLEAU Kévin : Membre du Pôle Élites.

BREDAT Jean-Michel : Coordinateur des arbitres jeunes (Charleroi/Centre).

COPPENOLLE Bastien : Convocateur en jeunes provinciaux, Responsable de formation OTM.

DELTENRE Quentin : Chargé des arbitres jeunes (Charleroi/Centre), Secrétaire de la cellule déontologie, Responsable PC1.

DEROO Dirk (*jusqu'à février 2024*): Encadrement des jeunes arbitres et Membre de la cellule déontologie.

THOMAS Olivier (*depuis mars 2024*): Coordination informatique.

THOMAS Pierre : Aide aux différents projets.

VANDEMOER Aubin : Convocateur des coaches/formateurs/classificateurs, chargé de formation OTM, membre suppléant de la cellule déontologie.

VAN BELLE Damien (*depuis mars 2024*): Coordination des jeunes arbitres.

VARISANO Giancarlo : Encadrement des jeunes arbitres, Responsable matériel.

WALNIER André : Coordinateur des arbitres jeunes (Mons/Wapi) et Membre de la cellule déontologie.

TABLEAU DES PRÉSENCES AUX RÉUNIONS

	27/06	01/09	29/09	05/10 <i>Cours</i>	30/10	06/10	09/01	19/02	28/03	Total
BOURLEAU Kévin	P	E	E	E	E	P	P	P	P	5/9
BREDAT Jean-Michel	P	P	E	E	P	P	P	P	P	7/9
COPPENOLLE Bastien	P	P	E	E	P	P	P	P	P	7/9
DELTENRE Quentin	P	P	E	P	P	P	P	P	P	8/9
DEROO Dirk	E	P	E	E	P	P	E			3/7
DI PAOLO Frank	P	E	E	E	P	P	P	E		4/8
GUILLIAUMS Michel	P	P	E	P	P	P	P	P	P	8/9
MOSCIATTI Renzo	P	P	E	E	P	P	P	P	P	7/9
THOMAS Olivier								E	P	1/2
THOMAS Pierre	E	P	P	E	P	P	E	P	P	5/9
VANDEMOER Aubin	P	P	P	E	P	E	P	P	P	7/9
VARISANO Giancarlo	P	P	E	E	P	P	P	E	P	6/9
VAN BELLE Damien								P	P	2/2
WALNIER André	P	P	P	P	P	P	E	P	P	8/9
WILLEMS Grégoire	P	P	E	E	P	P	P	P	P	7/9
<i>Total par réunion</i>	11	11	3	3	12	12	10	11	13	

Plusieurs membres de notre fédération nous ont fait l'honneur d'assister à différentes réunions : Christophe NOTELAERS (Président du CP) et Fabrice APPELS (Président des Parlementaires).

LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

En début de saison, la province du Hainaut comptabilisait 154 arbitres actifs (soit une baisse de 6% par rapport à la saison dernière).

1. Assemblée statutaire

La CFA a organisé l'assemblée de début de saison le 1er septembre 2023, dans la salle de la JS Soignies. 120 arbitres étaient présents lors de l'assemblée.

Au total, 74 arbitres ont présenté le test. Les arbitres P2 sont toujours tenus de présenter un test physique de 5 minutes.

L'assemblée statutaire bis a eu lieu le 29 septembre 2023 dans la salle de la JSB Maffle. Au total, 17 arbitres étaient présents pour le colloque et 12 arbitres ont présenté ou représenté leur test physique.

23 arbitres ne se sont jamais présentés à une assemblée statutaire.

Un test physique de rattrapage a eu lieu le 23 janvier 2024. 5 arbitres l'ont réussi.

2. Cours d'arbitrage

La partie théorique des cours d'arbitrage a été présentée en présentiel (Spirou Next Gen) et en distanciel.

La partie pratique a été dispensée dans les salles du BE Courcelles et de la JS Dottignies.

Au total, ce sont 18 arbitres qui ont passé les cours d'arbitrage.

Il s'agit de : BAUDUIN Emma, BAUME Thomas, COLIN Anais, COLLET Zack, DAVAUX Luca, DECLERCQ Thibaud, DESCAMPS Wilhelmine, DUHEM Gabin, GIANCOLA Luna, HOYAS Nathan, LAGNEAU Natacha, LIBOUTON Ashley, MANOLAS Ioana, MASSON Damien, TRIGAUT Lucas, VAN DER BEKEN Ethan, VANDERVEKEN Meline et VEYS Leny.

3. Pôle performance

Le pôle performance a pour but d'accompagner les arbitres tout le long de la saison, de pouvoir évaluer les compétences de chacun et de les faire évoluer. Les tâches sont diverses : vérifications des rapports de formation, coaching, classification, tutorat ; formation des formateurs et des tuteurs ; réalisations de colloques ; accompagnement des arbitres ; réalisation des classements de fin de saison ; tester les arbitres dans les divisions supérieures ; ...

Il se compose de Aubin VANDEMOER (Capitaine), Frank DI PAOLO (Coordinateur P1-P2), Grégoire WILLEMS (Coordinateur P3-P4), André WALNIER (Coordinateur jeunes Mons-Wapi), Jean-Michel BREDAT (Coordinateur jeunes Centre-Charleroi), Michel GUILLIAUMS (Désignateur séniors), Bastien COPPENOLLE (Désignateur jeunes provinciaux) et Pierre THOMAS (Logistique).

Différents formateurs ont été mobilisés afin de coacher et visionner les arbitres lors des matchs de coupe et de championnat.

Au total, **261 rapports de visionnement** ont été réalisés :

- 64 classifications en P1 ;
- 76 formations en P2 ;
- 55 formations en P3-P4 ;
- 66 coaching en Jeunes.

De plus, le pôle a organisé des tutorats. Des arbitres chevronnés aident des arbitres débutants pendant leur match de jeunes et écrivent un rapport de tutorat. Cette saison **72 rapports de tutorat** ont été remplis.

Le Pôle s'est réuni à plusieurs reprises :

- 21/09/2023 : Formation des formateurs
- 09/10/2023 : Formation des tuteurs
- 21/10/2023 : Formation des formateurs données par le Département Arbitrage
- 13/11/2023 : Colloque P1
- 20/11/2023 : Colloque P2
- 27/11/2023 : Colloque P3-P4
- 23/01/2024 : Colloque P1
- 20/02/2024 : Colloque P2-P3-P4

Le pôle se réunira encore fin mai pour définir les montées et les descentes des arbitres.

4. Pôle débutants

Lors de certains matchs, Dirk DE ROO, Michel GUILLIAUMS ont accompagné des arbitres débutants lors de leurs matchs en jeunes provinciaux. Cet accompagnement a concerné les arbitres classés J2 ont pu bénéficier de cette aide.

Différents tests écrits en ligne sur le code de jeu, et l'arbitrage ont été envoyés aux arbitres arbitrant en Jeunes afin de perfectionner leur arbitrage et leur connaissance du code.

Un colloque a eu lieu le 30/03/2024 dans la salle du BC Mons Capitale. Une partie théorique et une partie pratique a eu lieu.

5. Pôle Elites

Le Pôle Élite a pour but d'accompagner les arbitres provinciaux et régionaux qui ont suffisamment de potentiel et de motivation pour accéder aux plus hauts échelons de l'arbitrage en Belgique.

Il est composé de Frank DI PAOLO (Capitaine), Kévin BOULEAU et Raphaël MARELLA (Externe).

Avant le début de saison, un groupe Facebook a été créé. Il est destiné à communiquer avec les arbitres afin de planifier des colloques, d'organiser des matchs amicaux pour améliorer la mécanique d'arbitrage, de commenter des vidéos de différents matchs. Un groupe sur l'application STRAVA a également été créé. Les arbitres avaient pour consigne de partager leurs sorties sportives deux fois par semaines.

Durant la saison, et de manière hebdomadaire, les administrateurs postent une ou plusieurs vidéos intéressantes sur le groupe Facebook. Chaque arbitre devait indiquer ce qu'il aurait sifflé dans la situation montrée. Ensuite, un des administrateurs indique la bonne façon d'agir.

Des activités en présentiel ont également eu lieu :

- 30/08/2023 : Analyse du match amical Spirou-Liège arbitré par Frank Di Paolo et Raphaël Marella.
- 24/11/2023 : Joachim Kishiiga (Arbitre BNXT League) est venu faire un colloque théorique.
- 13/03/2024 : Le Département Arbitrage est venu faire un colloque sur terrain.

6. Participation aux tournois

La Commission de Formation des Arbitres a été invitée à trois tournois cette saison. Ces tournois permettent une formation suivie en appliquant directement les conseils donnés lors des matchs précédents.

Tournoi de reprise du GGBC Colfontaine

Nous avons participé au tournoi de reprise du GGBC Colfontaine, les 14 et 15 août 2023, regroupant des équipes seniors de niveau provincial ou régional.

Tournoi X-MAS de Courtrai

Le Département Arbitrage a demandé à la CFA Hainaut de fournir quelques arbitres pour le tournoi entre Noël et Nouvel an.

Tournoi International de Wanze

Le Département Arbitrage de l'AWBB et la CFA Liège a souhaité inviter des arbitres hainuyers au Tournoi International de Wanze qui aura lieu du 9 au 12 mai 2024. Cinq arbitres et deux formateurs provenant du Hainaut sont invités.

7. Désignation et stage des candidats arbitres régionaux

Sur base des classifications, du statut de l'arbitre, de la réussite du test physique, des disponibilités, des exigences du Comité Provincial et du Département Arbitrage de l'AWBB, la CFA a proposé au comité provincial la désignation comme candidats-arbitres régionaux de **CHARLIER Loïc**, **ENNOUNI Adem** et **VERMEIREN Régis**.

PASTELEUR Kylian et **WILMOT Noé** ont été désignés comme élèves libres.

Les candidats-arbitres régionaux et les élèves libres pourront participer au stage régional organisé par le Département Arbitrage de l'AWBB. Ce stage aura lieu les 7 et 8 juin 2024, au centre ADEPS de Spa.

8. Finales de coupe du Hainaut

Outre l'aspect des convocations, la CFA a mis en place un dispositif particulier afin d'assurer un encadrement de qualité durant les finales de coupe du Hainaut.

Pour ce faire, deux membres de la CFA étaient désignés pour chacun des matches afin d'assurer l'une des deux fonctions suivantes :

- Un coach qui avait pour but d'apaiser le stress et de préparer les arbitres à leur rencontre ;
- Un commissaire qui avait pour but d'encadrer les bénévoles qui officiaient à la table de marque.

9. Participation au J.R.J.

Comme les saisons précédentes, le Département Arbitrage AWBB a demandé à la CFA Hainaut d'encadrer les arbitres participants aux deux Journées Régionales des Jeunes (sélections provinciales) organisées à **Quaregnon** et à **Jumet**. Un formateur a été mis à contribution pour donner des conseils aux arbitres provenant des 5 provinces de l'AWBB.

10. Accompagnement pour les Play-offs

Durant les play-offs de fin de saison, la Commission de Formation des Arbitres souhaite accompagner les arbitres. De plus, deux membres de la CFA seront désignés pour chacun des matches afin d'assurer l'une des deux fonctions suivantes :

- Un coach qui a pour but d'apaiser le stress et de préparer les arbitres aux rencontres ;
- Un commissaire qui a pour but d'encadrer les bénévoles qui officiaient à la table de marque.

11. Formation pour officiels de table

Comme la saison précédente, plusieurs membres de la commission ont traversé la province afin de donner des formations pour les officiels de table. Ces formations ont été organisées en partenariat avec le Comité Provincial et la Commission informatique de l'AWBB. Des séances de 2h ont permis de prodiguer les bases des 3 fonctions à savoir : chronométreur de jeu, marqueur et chronométreur de tir (24"). Une attention particulière a été donnée à la feuille électronique.

Les cours ont été dispensés à Mons, Enghien, La Louvière, Dottignies et Fleurus. Au total, entre 150 et 200 personnes ont participé.

La CFA remercie les clubs pour la mise à disposition de leurs infrastructures et recommande vivement aux membres des différents clubs de suivre cette formation afin de faciliter leurs tâches de bénévoles.

12. Cellule Déontologie

Durant la saison 2023-2024, la cellule déontologie est coordonnée par Quentin DELTENRE et Renzo MOSCIATTI. Jean-Michel BREDAT, Dirk DEROO et André WALNIER font également partie de la Cellule déontologie. Aubin VANDEMOER est membre suppléant.

Lors de cette saison, elle s'est réunie à 2 reprises (une fois en présentiel et une fois en distanciel). 4 dossiers ont été traités pour rappeler les devoirs des arbitres. Toutes les recommandations ont été acceptées et la Cellule Déontologie a porté ses effets. Un dossier a été transféré directement au Comité Provincial.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

La Commission de Formation des Arbitres souhaite remercier tous les clubs qui ont mis à disposition l'accès à leurs infrastructures. Elle remercie également les équipes qui ont permis une formation sur le terrain lors des cours d'arbitrage.

La CFA a constamment besoin de l'aide des clubs pour le bon fonctionnement de ses activités, comme par exemple :

- La mise à disposition de salle pour ces nombreux colloques/écoles/assemblées ;
- L'accueil lors d'un tournoi de début ou fin de saison ;
- ...

Les clubs peuvent faire part de leur intérêt auprès du secrétaire de la CFA Hainaut, Grégoire WILLEMS à l'adresse : secretariat@cfahainaut.be

Pour la Commission de Formation des Arbitres du Hainaut,
Fait le 4 mai 2024,

Le Président, Renzo MOSCIATTI

Le Secrétaire, Grégoire WILLEMS

Rapport d'activités de la Commission 3x3

Saison 2023-2024

➤ Composition de la Commission 3X3

Nom	Prénom	Fonction	Club + matricule
Vandemoer	Aubin	Président	JSB MAFFLE 69
Debiève	Vincent	Secrétaire	BC Féminin Quaregnon 2360
Dieu	Jason	Responsable Arbitrage	ASTE KAIN 1759
Michel	Cédric	Membre	DPK Carnières Morlanwelz 1408
Javeline	Vivian	Membre	GGBC Colfontaine 2653

➤ Tableau des présences aux réunions

	VANDEMOER A.	DEBIEVE V.	DIEU J.	JAVELINE V.	MICHEL C.	Total de présences
08/06/2023	P	P	P	P	P	5
04/09/2023	P	P	E	P	P	4
02/10/2023	P	P	P	P	P	5
04/12/2023	P	P	P	P	P	5
26/02/2024	P	P	P	P	P	5

18/03/2024	P	P	E	P	P	4
Total	6/6	6/6	4/6	6/6	6/6	

M. NOTELAERS Christophe (Président CP) et M. THOMAS Pierre (Administrateur AWBB) ont participé aux réunions.

L'ensemble des réunions ont été faites via ZOOM

➤ La Commission 3X3 Hainaut

La Commission a pour rôle de :

- Promouvoir et développer le 3X3.
- Créer des événements sur notre Province.
- Organiser la Coupe du Hainaut de 3X3.
- Faire découvrir la discipline et attirer d'autres profils de joueurs pour augmenter le nombre d'affiliés dans nos clubs Hennuyers.
- Sensibiliser les clubs à cette discipline qui est complémentaire au 5X5.

➤ Les activités de la Commission 3X3 Hainaut.

La commission s'est concentrée sur 1 événement au cours de cette saison :

1- Coupe du Hainaut 3X3 :

Lors de la création de la commission, l'objectif était de créer la Coupe du Hainaut de 3X3, chose faite la saison précédente.

Nous avons voulu faire mieux et cela a été le cas.

A la suite de l'élaboration du cahier de charges pour l'organisation, le club de la JS Dottignies a été sélectionné par le CP. Les matchs se sont déroulés sur 6 demi-terrains.

Le 1er mai 2024 était la date choisie par la commission (choix difficile entre PO, Girls Got Game et Boys Can Play).

La compétition étant officielle, chaque joueur doit posséder un compte sur la plateforme FIBA et être affilié dans un club hennuyer.

10 catégories ont été ouvertes dont les U12F et U12G. La catégorie séniors Dames a été annulée suite aux inscriptions trop peu nombreuses.

Le 15/04/2024, nous avons clôturé les inscriptions avec pas moins de 78 équipes (le maximum sur 1 journée) et plus de 140 matchs programmés. La commission a refusé quelques inscriptions car les limites étaient atteintes.

Le planning sur le site de la Fiba3X3 a été envoyé 7 jours avant la compétition aux différentes équipes.



	Seniors H	U19 F	U19G	U16F	U16G	U14F	U14G	U12F	U12 G
1	BSGU	Wapiti	JSE Enghien	Wapiti	BMH	CEP Ladies	BMH	BC Mons	DPK
2	BC Mons	BC Mons	BBC Tournai	BB Brunehaut	DPK	Wapiti	Spirou Basket	CEP Ladies	BC AMLL
3	JS Dottignies	CEP Ladies	JSB Maffle	CEPLadies	BMH	BC Mons	DPK	BCF Quaregnon	GGBC Colfon
4	BC AMLL	BC Silly	BC AMLL	GGBC Colfon	BC L'9 Flénu	JS Dottignies	CFB Fleurus	JS Dottignies	JS Dottignies
5	GGBC Colfon	JSE Enghien	JSB Maffle	JS Dottignies	BC AMLL	GGBC Colfon	JSB Maffle	Templeuve	
6	BC Silly (FFT)	JSDottignies	JS Dottignies	Templeuve	BC Silly	BCF Quaregnon	JS Dottignies		
7		GGBC Colfon	JSE Enghien	BC Silly	JS Dottignies		BC AMLL		
8			BC L'9 Flénu	BC Mons	JS Dottignies		BBC Brainois		

9			GGBC Colfon	BCF Quaregnon	GGBC Colfon		BC L'9 Flénu		
10			ASTE KAIN		JSB Maffle		ASTE Kain		
11			BC Silly		JSE Enghien		BC L'9 Flénu		
12			JS Dottignies		Templeuve		JSE Enghien		
13							Maccabi		
14							BC Silly		
15							GGBC Colfon		
16							JSB Maffle		

Lien vers le site Fiba 3x3 :

<https://play.fiba3x3.com/categories/8d3ec701-8d06-417a-a244-eec50f1e82eb/overview>

➤ **Notes diverses :**

- La commission remercie les différents intervenants lors de la mise en place de cet évènement, à savoir : Marie-Laure pour la réalisation des affiches, le club de la JS Dottignies, l'AWBB et le CP Hainaut pour leurs précieux conseils.
- Un compte Instagram a été créé au nom de 3X3_Hainaut pour toucher le plus de joueurs, clubs, coaches,... A ce jour plus de 600 abonnés suivent ce compte.
- La commission a la volonté d'organiser la coupe du Hainaut 3x3 pour la saison 2024-2025 soit en 1 journée soit en 2 journées selon les inscriptions et les dates disponibles au calendrier déjà bien complet.

Pour la Commission 3X3 Hainaut.

Fait le 02/05/2024

Aubin VANDEMOER
Président de la Commission 3x3 Hainaut
CP Hainaut

Vincent DEBIEVE
Secrétaire de la Commission 3x3 Hainaut

Règlements à approuver par l'Assemblée Provinciale :

Règlement de la Coupe du Hainaut "Seniors"2024-2025

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut séniors sont introduites via le module d'inscription sur BigCaptain.
Les clubs de 1ère provinciale "Dames" et "Messieurs" sont inscrits d'office.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe participant au championnat provincial.
Si un club possède plusieurs équipes, c'est toujours celle évoluant au niveau provincial le plus élevé ou l'équipe A qui est prise en considération.

- 3) Toutes les joueuses et joueurs considérés comme seniors (au sens du PC90, B. Dérogations 1. 2. et 3.) affilié.e.s au club peuvent participer à la coupe du Hainaut Séniors, à condition de respecter le point 4.
- 4) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit(e) sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national Basket Belgium ou BNXT League en seniors, il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/Basket Belgium ou BNXT League doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard 8 jours avant les 1/8èmes de finale.
Passé cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non-respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
Exception :
Lors du premier tour uniquement (1/16ème de finale ou poules éliminatoires), le point 4 ne sera pas d'application.
- 5) Les Coupes du Hainaut séniors se dérouleront suivant les règlements de l'AWBB à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Les 1/16èmes de finale se joueront en poules de 4 équipes (3 ou 2 le cas échéant), chacune rencontrant les 3 (ou 2) autres suivant un programme prédéfini (tirage au sort lors des réunions calendriers).
Les équipes classées 1ère de chaque poule (en hommes) et les deux premières (en dames) seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.
Le club qui évolue en championnat dans une division inférieure, bénéficie d'un avantage de 5 points par division d'écart lorsqu'il joue à domicile et d'un avantage de 8 points par division d'écart lorsqu'il joue en déplacement.
Lorsque le club visité inverse son match et devient visiteur (avec accord écrit du club visiteur à l'origine), l'avantage est adapté en conséquence.
Les finales sont considérées comme se déroulant sur terrain neutre, l'avantage sera donc toujours de 5 points par division d'écart.
- 6) Une victoire vaut 3 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point. Même pour les poules, il faut un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes. L'équipe qui déclare ou est déclarée forfait pour un match du premier tour (poules éliminatoires) pour quelque raison que ce soit verra d'office les résultats des autres matches sanctionnés d'un score de forfait (sans amendes pour les matches joués ou à jouer) et ce afin de mettre tous les clubs de la poule sur un pied d'égalité quant à l'average. Même si le score de forfait est appliqué, les matches restants doivent être joués.
- 7) A l'issue du mini championnat du premier tour, si deux équipes sont à égalité, le résultat entre ces deux clubs sera déterminant.
Si plusieurs clubs terminent avec le même nombre de points, l'average général (à l'issue des deux ou trois rencontres) sera pris en considération (de l'average le plus positif au plus négatif).
Si l'average est identique, l'équipe qui aura inscrit le plus de points sera qualifiée.
- 8) Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée.
- 9) A partir des 1/8èmes de finale, les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP.
Ce tirage au sort détermine aussi quelle est l'équipe visitée.
- 10) Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est

identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes).

- 11)** Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le CP Hainaut en début de saison.
En principe, les dates choisies par le CP ne coïncideront jamais avec une journée normale de championnat.
Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévus à ces dates.
Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle seront transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires dans les délais prévus. Si ce n'est pas fait, le CP imposera la date et l'heure. Si, passé le délai, la date ou l'heure imposée est modifiée, le PC59 sera d'application (accord de l'adversaire et taxe).
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.
Un appel aux clubs désireux de l'organiser **sera envoyé par le CP**.
Par dérogation au PC60 du R.O.I., l'horaire des finales sera établi par le CP et pourra sortir des plages-horaire statutaires sans l'accord des clubs concernés.
- 12)** Les matches des tours précédant les demi-finales devront nécessairement se jouer à la date prévue ou à une date avancée en accord avec son adversaire.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
- 13)** Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O. I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.000€ sera appliquée en cas de forfait en finale.
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match aller, le match retour n'aura pas lieu, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match retour, peu importe le résultat du match aller, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
- 14)** Un challenge sera attribué aux vainqueurs de la Coupe. Ces derniers en reçoivent la garde pour une durée d'un an. Il sera acquis définitivement en cas de victoires trois années successives ou cinq années non consécutives sur une période de dix ans (à partir de la première victoire). Les vainqueurs recevront à titre définitif une coupe souvenir.
Les clubs vainqueurs de la Coupe doivent remettre le challenge au responsable au plus tard 15 jours avant les finales.
- 15)** Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe).
Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 16)** Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.

Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du Conseil Judiciaire, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte dès que possible en son local habituel.

- 17) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 18) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 25/05/2024.

Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2024-2025

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut "Jeunes".
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut "Jeunes" sont introduites via le module d'inscription sur BigCaptain.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie participant au championnat provincial.
La coupe reprend toutes les catégories de jeunes des U21/U19 jusqu'aux U12 inclus en garçons et filles (équipes U14 mixtes exclues). Si le nombre d'inscriptions est trop faible dans une catégorie, le CP peut ne pas organiser de coupe dans cette catégorie.
- 3) Dès qu'un(e) joueur (se) a été inscrit sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national Basket Belgium ou BNXT League (dans n'importe quelle catégorie jeunes ou seniors), il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/Basket Belgium doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs (ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard pour le premier week-end de championnat.
Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non-respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
- 4) Les Coupes du Hainaut "Jeunes" se dérouleront par élimination directe suivant le règlement de l'AWBB à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Pour les catégories U12, le règlement mini-basket en vigueur pour la saison 2024-2025 qui paraîtra sur le site et dans le calendrier provincial sera d'application (à l'exception des points repris dans le tableau récapitulatif spécifique à la coupe U12 en annexe) et en particulier les règles spécifiques des catégories d'âge.
- 5) Les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP.
Ce tirage déterminera quelle est l'équipe visitée.
Jusqu'en ¼ de finale inclus, une équipe ayant joué deux fois consécutivement en déplacement par tirage au sort sera automatiquement visitée pour la 3ème rencontre.
Si lors du tirage deux équipes ayant déjà joué deux fois en déplacement sont opposées, l'équipe visitée sera celle du tirage.
- 6) Jusqu'en ¼ de finale inclus, en cas d'égalité à l'issue des matches, il y a une ou plusieurs prolongations de 5 minutes (3 minutes pour U12) jusqu'à la qualification d'une des 2 équipes.
Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes - 3 minutes pour U12).

- 7) Un certain nombre d'équipes désignées par tirage au sort peuvent être dispensées de certain(s) tour(s) suivant le nombre d'inscriptions.
- 8) Les dates prévues pour les matches des différents tours seront fixées par le CP en début de saison.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle seront transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires dans les délais prévus. Si ce n'est pas fait, le CP imposera la date et l'heure. Si, passé le délai, la date ou l'heure imposée est modifiée, le PC59 sera d'application (accord de l'adversaire et taxe).
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "jeunes" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- 9) Toutes les rencontres doivent se dérouler en salle.
- 10) Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.
Un appel aux clubs désireux de l'organisation **sera envoyé par le CP**.
Par dérogation au PC60 du R.O.I., l'horaire des finales sera établi par le CP et pourra sortir des plages-horaire statutaires sans l'accord des clubs concernés.
- 11) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€ et une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit.
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match aller, le match retour n'aura pas lieu, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match retour, peu importe le résultat du match aller, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
- 12) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 13) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du Conseil Judiciaire, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte dès que possible en son local habituel.
- 14) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 25/05/2024.

Annexe au Règlement de la Coupe du Hainaut “Jeunes” 2024-2025

RÈGLES DE JEU SPÉCIFIQUES À LA COUPE DU HAINAUT POUR U12 :
Saison 2024-2025

Infrastructure	Taille du terrain	Normal 28m x 15m (min. 26x14).
	Hauteur anneau	2,60 m.
	Ligne des L.F.	4,00 m (ligne à réaliser)
	Type de ballon	N° 5
Match	Durée de la rencontre	4 quart-temps de 8 minutes avec arrêt de chrono. Le chronomètre s'arrête sur panier marqué lors des 2 dernières minutes du 4ème QT ou de chaque prolongation.
	Prolongations	Toutes les rencontres doivent avoir un vainqueur (excepté la demi-finale aller). 3 minutes jusqu'à ce qu'il y ait un vainqueur – intervalle d'une minute si plusieurs prolongations nécessaires.
	Temps de repos	Entre Q1 - Q2 : 1 minute Mi-temps : 10 minutes Entre Q3 - Q4 : 1 minute
	Temps mort	1 TM par quart-temps non cumulable
	Score final	Le résultat final du match est mentionné sur la feuille de marque.
Equipes	Nombre de joueur(se)s	Une équipe se compose de minimum 5 joueurs et maximum 12 joueurs.
	Participation au jeu	Chaque joueur doit avoir joué au minimum dans une des 2 périodes avant la mi-temps.
	Indication des participations au jeu sur la feuille : <i>Au début du premier quart-temps, indiquer par une croix entourée les cinq (5) joueurs qui vont commencer la rencontre. Indiquer par une croix ceux qui entrent au jeu par la suite.</i>	
	Remplacement	Autorisé
Règles de jeu	Règles des 3 et 5 secs	D'application si abus.
	Règles des 8 et 24 secs	Pas d'application.
	Fautes	Les fautes techniques, antisportives et disqualifiantes et leurs sanctions sont d'application telles que prévues dans le code FIBA et ses interprétations. Equipe : tirs de L.F. à la 5 ^e faute de chaque période.
	Retour en zone	D'application.
	Ligne à 3 pts	N'est pas d'application (valeur max. panier = 2 pts).
	Défense	Individuelle obligatoire. L'aide défensive est autorisée mais pas le trappe (pas de prise à deux).

Officiels de table	Chronométreur	La fonction est tenue par le club visité (excepté en finale : Table neutre)
	Marqueur	La fonction est tenue par le club visiteur (excepté en finale : Table neutre)
Concours à la mi-temps		N'est pas d'application.

Catégories d'âges :

U10	2015
U12	2014-2013

C'est l'année de naissance qui détermine la participation des joueurs aux différentes catégories d'âges pour toute la saison sportive.

Un joueur ne peut évoluer que dans sa catégorie et celle immédiatement supérieure.

Un U10 né en 2015 peut jouer en U12 MAIS pas un U9 né en 2016.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 25/05/2024.

Règlement Play-offs saison 2024-2025

Le champion provincial (dames et messieurs) est le club vainqueur des play-offs. En l'absence d'organisation de play-offs, le champion provincial est le club ayant terminé la phase classique du championnat de P1 à la première place.

Des play-offs seront organisés afin de désigner le ou les montants en Régionale II Dames et Régionale II Messieurs.

1. Modalités

Les play-offs sont organisés en première provinciale.

Les play-offs opposeront les équipes classées de la première à la quatrième place (voire au-delà si des équipes classées à ces places renoncent à leur participation).

Le premier montant demandé à la province du Hainaut est le vainqueur des play-offs et est qualifié pour la montée en régionale.

Si un deuxième montant est demandé à la province du Hainaut, le vaincu des play-offs est qualifié pour la montée en régionale.

Si d'autres montants sont demandés à la province, le classement à l'issue de la phase classique du championnat sera pris en considération en tenant compte d'abord des clubs inscrits pour participer aux play-offs (les clubs qui se sont inscrits ont donc priorité sur ceux qui ne se sont pas inscrits) mais sans obligation de montée.

2. Participation

Les clubs qui s'inscrivent pour participer aux play-offs prennent l'engagement de ne pas refuser la montée s'ils sont qualifiés pour monter sous peine d'être rétrogradés dans la division la plus basse.

En pratique, et quel que soit son classement, chaque équipe doit confirmer au plus tard 2 semaines avant le début de la dernière journée son intention de participer aux play-offs. Pour ce faire, le correspondant officiel du club doit en informer par mail le secrétariat provincial. Si une équipe

L'observateur a droit à une indemnité de 17,00 € ainsi qu'au remboursement de ses frais de déplacement. Ces montants seront pris en charge par le CP.

7. Droit d'entrée

Le prix d'entrée est déterminé par les 4 clubs participants lors de la réunion établissant le calendrier définitif.

7. Réclamations et Plaintes

Procédure :

1. Par dérogation à la partie juridique, toute réclamation ou toute contestation portant sur un fait de match sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
2. Ce dernier prendra contact avec le procureur régional et le président du conseil judiciaire provincial qui convoquera le conseil le jour suivant la rencontre à 19h00 en ses locaux habituels.
3. L'observateur convoque toutes les personnes dont il estime la présence nécessaire pour le traitement de la réclamation ou toute contestation.
4. La décision du conseil judiciaire provincial est, après délibération de l'affaire, portée à la connaissance des clubs et/ou parties intéressées lors de la séance.
5. Un appel éventuel devra être déposé dès la fin de la séance auprès du président de séance.
6. Le conseil d'appel aura lieu le jour suivant la séance du CJP à 19h00, en ses locaux habituels.

Le président convoquera toutes les personnes concernées.

Mission du procureur : en fonction du calendrier des play-off, le procureur mobilisera les équipes du CJP et du conseil d'appel afin d'être toujours disponible pour statuer en urgence.

A approuver par les clubs de P1 messieurs et P1 dames et par l'Assemblée Provinciale du 25 mai 2024.